



Renseignements sur le droit de mes enfants

Par Marina57730

Bonsoir, Un litige opposant mes enfants avec la compagne de mon ex mari. Suite au décès du papa à mes enfants, toute les démarches devaient être faites par eux.

Mon ex conjoint n'était pas domicilié à la même adresse que sa compagne, au domicile du papa à mes enfants il n'y avait aucun papier, même pas le livret de famille (ils ont pris ma copie du livret pour les démarches concernant le décès). Ma fille a la preuve que l'ensemble des papiers sont chez sa compagne, qui refuse de les donner . Ont ils une possibilité de recours pour obtenir les documents.

Merci par avance pour votre réponse

Par yapasdequoi

Bonjour,

Quel papier manque-t-il ? La plupart des documents officiels sont récupérables auprès des services publics.

Et si litige au sujet de la succession, il serait utile de consulter un notaire.